

---

## Termes de référence pour la passation d'un marché portant sur une évaluation externe. Projet AACID : « Assistance visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population déplacée et de communautés d'accueil dans la région de Ségou » (Mali)

---

### AYUDA EN ACCIÓN

Fondée en 1981, **Ayuda en Acción (AeA)** est une organisation non gouvernementale, non confessionnelle et présente dans plus de 20 pays, dont l'Espagne, et dont le siège se trouve à Madrid. Au Mali, AeA intervient depuis 2021, avec une représentation à Bamako et une base régionale à Ségou.

Engagés en faveur des populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, notre action s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : 1) Créer des opportunités ; 2) S'adapter au changement climatique ; 3) Protéger contre la violence et l'intolérance ; et 4) Sauver des vies. Chacun d'entre eux est lié aux Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, auxquels le Mali a souscrit. Ces engagements s'inscrivent également dans la Vision « Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma » et dans la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD 2024-2033), qui opérationnalisent, au niveau national, l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de protection, de capital humain, de cohésion sociale et d'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces quatre objectifs, notre modèle de travail place les personnes au centre, est axé sur l'impact, recherche constamment l'innovation et s'appuie sur des partenariats avec diverses parties prenantes.

Nous concevons et mettons en œuvre nos projets en nous appuyant sur l'égalité entre les sexes, l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, la protection de l'environnement, la transparence, ainsi que la participation et les retours d'expérience des populations bénéficiaires. Grâce à une équipe pluridisciplinaire de plus de 400 personnes travaillant sur plus de 100 projets en cours, nous améliorons chaque année la vie d'environ un million de personnes.

**Les présentes conditions s'inscrivent dans un projet d'action humanitaire financé par « l'Agence andalouse de coopération internationale pour le développement » (AACID) dans le cadre de l'appel à projets 2023, portant le numéro de dossier OCC025/2023, dans le cadre duquel AeA a reçu une subvention pour le projet :**

« Assistance visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population déplacée et de communautés d'accueil dans la région de Ségou ». Le projet a été mis en œuvre par la Fondation Ayuda en Acción en collaboration avec les ONG locales AMSS et ARAF Plateau Dogon.

## 1. RESUME DU PROJET :

Le projet a contribué à la résilience, à la protection et à la santé mentale et nutritionnelle (SAN) des populations déplacées et d'accueil de 15 communautés de deux communes du cercle de Ségou (Sebougou et Sakoïba) afin de sauver des vies et d'alléger les souffrances de la population dans un contexte de malnutrition, de violences, de pauvreté chronique et de manque d'accès aux opportunités économiques, face à une crise multidimensionnelle causée par le conflit armé et aggravée par la crise économique actuelle et les effets du changement climatique.

Pour ce faire, il a misé sur le renforcement des capacités locales afin de réduire la malnutrition, d'améliorer la protection et de favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique, notamment en tant qu'objectif environnemental, grâce à la fourniture de farine enrichie aux groupes les plus vulnérables (femmes enceintes et jeunes enfants) et à la mise en place de capacités, d'infrastructures et d'équipements chez les acteurs locaux pour sa production ; au renforcement des services d'accompagnement des femmes victimes de violences ; le soutien aux initiatives entrepreneuriales des femmes liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la promotion de la cohésion sociale.

### Organismes participants :

Outre Ayuda en Acción et ses deux partenaires locaux, AMSS et ARAF PLATEAU.DOGON., les organismes suivants ont participé au projet :

| Acteur                                                                          | Rôle dans le projet              | Rôle dans l'évaluation                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| AeA Mali / siège                                                                | Maître d'ouvrage, gestion        | Unité de gestion ; validation livrables                       |
| AMSS / ARAF                                                                     | Mise en œuvre                    | Informateurs ; facilitation terrain                           |
| Directions régionales (Femme, Agriculture, Environnement, Développement social) | Appui technique / institutionnel | Entretiens ; appropriation                                    |
| One Stop Center Ségou                                                           | Prise en charge VBG              | Entretiens institutionnels sans accès aux dossiers nominatifs |
| Groupe femmes UTK                                                               | Production farine                | Entretiens + observation                                      |
| Mairies Sakoïba / Sébougou, Préfecture                                          | Ancrage local                    | Entretiens                                                    |

| <b>Acteur</b>                                                    | <b>Rôle dans le projet</b> | <b>Rôle dans l'évaluation</b> |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Populations (femmes, hommes, PDI, communs hôtes, jeunes leaders) | Bénéficiaires              | Échantillon                   |
| AACID                                                            | Bailleur                   | Destinataire du rapport final |

## 2. CONDITIONS DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Recommandations préliminaires : Lire attentivement le contenu du présent document

- Les candidats doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises énoncées dans le présent document.
- Rassembler les informations et les documents nécessaires et vérifier la validité de ces documents, le cas échéant.
- La soumission de la proposition autorise la Fundación Ayuda en Acción à vérifier toutes les informations fournies ; toute inexactitude dans les informations fournies conduira la Fundación à rejeter la proposition et/ou à en informer les autorités compétentes.
- En aucun cas, les propositions soumises après la date limite prévue dans le cahier des charges ne seront acceptées. On entend par « remise dans les délais » les propositions reçues par la Fundación Ayuda en Acción à la date de clôture de la procédure d'appel d'offres.
- Toutes les demandes d'informations doivent être présentées par écrit et faire référence à la procédure de sélection.
- Le présent appel d'offres définit les conditions que les soumissionnaires doivent respecter pour la présentation de leur proposition.

### • OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le contrat doit tenir compte des critères d'efficacité, d'efficience, d'effectivité et de pertinence des activités et des résultats proposés dans le cadre du projet, en précisant le pourcentage de réalisation des indicateurs, les stratégies adoptées pour obtenir les résultats, ainsi que les recommandations d'amélioration, ce qui constitue une condition nécessaire à l'acceptation du rapport d'évaluation.

Sur la base des résultats de cette évaluation, la Fundación Ayuda en Acción pourra :

- Évaluer dans quelle mesure, les objectifs sont atteints, en identifiant les éventuelles difficultés rencontrées.
- Évaluer de manière globale et indépendante le degré de réalisation de chacun des résultats du projet, en se concentrant sur l'impact des actions menées par rapport aux objectifs fixés lors de la conception du projet.
- Identifier les axes d'amélioration dans la mise en œuvre du projet.

### **PORTEE DE L'APPEL D'OFFRES**

- L'organisme ou le professionnel retenu analysera les rapports techniques présentés à l'AACID (rapport intermédiaire de suivi et rapport technique final) afin de vérifier le respect du cadre logique du projet et des exigences fixées par la réglementation applicable.
- Il examinera et analysera les sources permettant de vérifier le respect des indicateurs du cadre logique.
- Il procédera à une évaluation qualitative et quantitative des résultats obtenus, en appliquant les indicateurs de mesure des résultats et des objectifs du projet.
- Il analysera la pertinence des activités du projet par rapport aux besoins de la population des deux communes d'intervention.

### **QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION**

L'évaluation doit s'articuler autour des critères suivants :

- Adéquation du projet aux besoins et au contexte du territoire
- Proportionnalité appropriée entre le budget alloué et les résultats
- Évaluation quantitative des indicateurs relatifs à la réalisation des résultats et des objectifs du projet.
- Effets générés au sein des communautés participantes.
- Évaluation de la durabilité des stratégies mises en œuvre dans le cadre du projet.
- Conformité avec les approches transversales du projet (approche de genre et approche fondée sur les droits humains).

De même, la Fundación Ayuda en Acción adhère aux principes directeurs et s'y conforme. L'évaluation doit vérifier le respect des critères de qualité de la coopération andalouse :

- Efficacité dans la réalisation des indicateurs, des résultats et objectifs fixés dans la matrice de planification.
- Efficience et viabilité.
- Connectivité (s'agissant d'une intervention humanitaire).
- Appropriation et renforcement institutionnel.

- L'égalité des sexes dans le développement.
- Durabilité environnementale.
- Respect de la diversité culturelle.

## **METHODOLOGIE ET ETAPES**

La méthodologie proposée doit garantir l'application de techniques quantitatives et qualitatives, en tenant compte de la validité et de la fiabilité de la recherche sociale ; à cet égard, elle peut inclure : une analyse documentaire, des entretiens individuels ou en groupe, des groupes de discussion, etc. Elle doit également proposer la manière de valider les différents niveaux d'analyse qualitative et quantitative sur la base : des données, des faits et des informations recueillis, des conclusions et des recommandations.

À cet égard, les résultats sont les suivants :

- Plan de travail
- Rapport préliminaire issu de l'étude des sources secondaires, ainsi qu'un projet de rapport d'évaluation respectant la structure exigée par les présents TdR. Ce rapport sera soumis à l'équipe de gestion de l'évaluation pour analyse et commentaires.
- Rapport de terrain issu de la collecte d'informations primaires.
- Projet de rapport d'évaluation.
- Rapport final d'évaluation avec toutes ses annexes, intégrant les contributions de validation et suivant la structure recommandée dans les présents TdR. L'équipe/la personne chargée de l'évaluation doit remettre le rapport final d'évaluation et toutes ses annexes au format numérique et envoyer un document validé par l'équipe de gestion de l'évaluation.
- Plan de communication et de diffusion de l'évaluation et ses résultats.

Il est important de préciser que la méthodologie doit comporter deux phases : la première, une phase de planification et d'analyse, et la seconde, une phase de terrain.

- Au cours de la phase de planification et d'analyse : il est prévu de passer en revue les documents de formulation, les stratégies utilisées, les plans et la législation applicable à cette phase. Outre l'examen des rapports rédigés par l'équipe technique, des études, des propositions méthodologiques convenues sur le terrain, des sources de vérification et d'autres documents pertinents pour la compréhension des processus suivis et des résultats obtenus.
- Au cours de la phase de terrain : il convient d'organiser des réunions, des entretiens, des enquêtes ou de recourir aux techniques les plus appropriées pour obtenir les informations auprès des acteurs mentionnés dans le tableau ci-dessus. En outre, il convient de prévoir une réunion préliminaire de retour d'information sur les résultats avec les différentes agences impliquées dans le projet et avec les institutions faisant partie de l'unité de gestion de l'évaluation.

## **Documents mis à disposition pour l'évaluation**

- Formulation initiale de l'intervention.

- Matrice de planification de l'intervention à évaluer (qui sera la dernière à être validée par l'AACID).
- Résolutions relatives aux modifications apportées.
- Rapport intermédiaire de suivi
- Rapport technique final
- Autres documents jugés pertinents pour l'évaluation.

### STRUCTURE DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport doit présenter la structure suivante :

- 1) Résumé exécutif.
- 2) Introduction : Contexte et objectifs de l'évaluation.
- 3) Brève description de l'objet de l'évaluation et de son contexte.
- 4) Approche méthodologique et techniques utilisées dans l'évaluation : critères et questions d'évaluation, méthodologie et techniques appliquées, ainsi que les facteurs déterminants de l'évaluation réalisée.
- 5) Analyse et interprétation des informations recueillies et des résultats de l'évaluation. L'analyse des informations doit répondre aux critères et aux questions d'évaluation. Une attention particulière doit être accordée au respect de la matrice de planification (objectifs, résultats, activités et indicateurs). La matrice de planification de l'intervention doit être incluse de manière explicite, en indiquant les valeurs atteintes par les indicateurs selon l'évaluation et les sources de vérification utilisées dans le cadre de celle-ci.
- 6) Conclusions de l'évaluation au regard des critères d'évaluation. Les conclusions doivent être tirées de l'analyse des informations recueillies et doivent être présentées en fonction des critères d'évaluation.
- 7) Recommandations issues de l'évaluation. Indiquer à qui s'adressent ces recommandations (AACID, organisme demandeur, organisme homologue, autres).
- 8) Mesures prises pour diffuser les résultats de l'évaluation.
- 9) Annexes à joindre :
  - Les termes de référence (TdR).
  - Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
  - Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte d'informations.
  - Analyse documentaire : liste des sources secondaires utilisées.
  - Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretien, transcriptions et notes.
  - Enquêtes : modèles, données brutes collectées et analyse statistique.
  - Ateliers participatifs : compte-rendu et résultats.
  - Observations et commentaires des différents intervenants sur le projet de rapport, s'ils sont jugés pertinents, en particulier en cas de désaccords n'ayant pas été pris en compte dans le corps du rapport.

Le rapport d'évaluation final ne doit généralement pas dépasser 50 pages. Une copie papier et une copie électronique doivent être envoyées à l'adresse suivante : [acerda@ayudaenaccion.org](mailto:acerda@ayudaenaccion.org), [aatraore@ayudaenaccion.org](mailto:aatraore@ayudaenaccion.org), avec copie à [jtorres@ayudaenaccion.org](mailto:jtorres@ayudaenaccion.org).

### 3. EXIGENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Peuvent se porter candidates les personnes morales ou physiques qui remplissent les conditions décrites ci-dessous. Dans le cas des personnes physiques, il convient de joindre le(s) curriculum vitae de la personne ou de l'équipe de consultants ; dans le cas des personnes morales, il convient de joindre un résumé de l'expérience ou du portefeuille de projets de l'entreprise.

#### Expérience requise :

- Expérience avérée dans l'évaluation de projets de coopération internationale en faveur du développement régional, d'au moins 2 ans, de préférence dans l'évaluation de l'impact des politiques publiques.
- Expérience avérée dans l'évaluation de projets portant sur les questions de genre
- Expérience avérée dans l'évaluation de projets dans des régions touchées par des conflits armés.

De plus, les éléments suivants constitueront un atout :

- ☐ Une expérience dans le secteur concerné.
- ☐ Une expérience professionnelle dans le pays et la région concernés
- ☐ Dans le cas d'une équipe d'évaluation, celle-ci doit être pluridisciplinaire.

Dans la mesure du possible, il convient de favoriser l'intégration de professionnels issus du pays où l'intervention a lieu ou de la région environnante, et de veiller à l'équilibre entre les genres.

#### Autres conditions requises :

Les candidats ne doivent pas avoir entretenu de relation de travail avec l'organisme bénéficiaire de la subvention (AeA) ou avec son partenaire au cours des deux années au moins précédant la proposition de recrutement en vue de la réalisation de l'évaluation, ni avoir participé à la conception, à la gestion ou à la mise en œuvre de l'intervention à évaluer.

### Principes régissant l'évaluation et la publication

#### Anonymat et confidentialité.

L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir des informations, tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

#### Responsabilité.

Tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les responsables de l'intervention, concernant les résultats et/ou les recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Les affirmations doivent être retenues par l'équipe ou, à défaut, le désaccord à leur sujet doit être consigné.

#### Intégrité :

Il incombe aux évaluateurs de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les termes de référence, si cela s'avère nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

#### Indépendance :

L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention à évaluer et ne doit avoir aucun lien avec sa gestion ou avec aucun de ses éléments.

#### Validation des informations :

Il incombe à l'équipe d'évaluation de garantir l'exactitude des informations recueillies aux fins du rapport ; celle-ci est entièrement responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.

#### Incidents :

Si des problèmes surviennent au cours du travail sur le terrain ou à n'importe quelle autre étape de l'évaluation, ceux-ci doivent être immédiatement signalés à l'organisme chargé de la mise en œuvre de la subvention, qui en informera l'AGENCE s'il le juge nécessaire. Dans le cas contraire, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier la non-réalisation des résultats prévus par l'organisme dans les présentes conditions de référence.

#### **Droits d'auteur et diffusion :**

Il est précisé que les droits d'auteur restent la propriété de l'organisme qui commande l'évaluation. La diffusion des informations recueillies et du rapport final relève de la compétence exclusive de l'organisme chargé de la mise en œuvre de la subvention et qui commande l'évaluation. Toutefois, l'AACID se réserve le droit de reproduire, de diffuser ou de communiquer publiquement le rapport d'évaluation sans accord préalable avec l'organisme chargé de la mise en œuvre de la subvention, lorsque cela s'avère nécessaire au bon déroulement des procédures administratives, et elle le fera avec l'autorisation préalable de cet organisme lorsque cela s'avère nécessaire.

#### **Sanctions :**

En cas de retard dans la remise des rapports ou si la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à celle convenue, les sanctions et la procédure d'arbitrage établies par le pouvoir adjudicateur conformément au contrat privé conclu avec l'équipe évaluée seront applicables.

L'anonymat et la confidentialité des personnes participant à l'évaluation doivent être garantis.

Les rapports d'évaluation sont la propriété de l'AACID, qui peut diffuser et publier leur contenu, en tout ou en partie.

La prestation du service prend fin avec l'acceptation du rapport d'évaluation par l'AACID. Le rapport d'évaluation doit respecter les normes de qualité des évaluations élaborées par l'AACID, telles qu'elles figurent à la section IX. Le non-respect de ces normes donnera lieu, dans un premier temps, à une demande de rectification. Si les lacunes constatées ne sont pas corrigées, le rapport sera considéré comme NON ACCEPTÉ.

- Norme 1 : Pertinence de l'analyse du contexte.

- Norme 2 : Actualité de l'approche méthodologique et des techniques utilisées.

- Norme 3 : Fiabilité des sources d'information.
- Norme 4 : Exhaustivité de l'examen des questions et des critères d'évaluation.
- Norme 5 : Validité des résultats et des conclusions, et utilité des recommandations.
- Norme 6 : Qualité de la participation à l'évaluation des entités concernées et de la population cible.
- Norme 7 : Crédibilité, éthique et équité du processus d'évaluation.
- Norme 8 : Adéquation du plan de communication de l'évaluation

### Conditions d'éligibilité

- 1) Une (1) seule proposition par soumissionnaire sera acceptée. Les propositions partielles ne seront pas acceptées.
- 2) Les propositions doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : [acerda@ayudaenaccion.org](mailto:acerda@ayudaenaccion.org) ; [aatraore@ayudaenaccion.org](mailto:aatraore@ayudaenaccion.org) avec copie à : [jtorres@ayudaenaccion.org](mailto:jtorres@ayudaenaccion.org).
- 3) L'objet du message doit être « Termes de Référence Évaluation AACID\_ Dossier 0C025/2023 ». **Les propositions doivent être soumises au plus tard le 15 octobre 2026.** En cas de questions concernant les éléments de cet appel à propositions, veuillez nous contacter par les moyens indiqués ci-dessus.

### Documents à joindre à la proposition

Les candidats et candidates souhaitant participer au présent appel à propositions doivent inclure dans leur proposition :

- Documents administratifs réglementaires (RCCM, NIF, Attestation fiscale datant de moins de 6 mois)
- Un calendrier détaillé pour le déroulement de la mission de conseil, précisant les travaux à réaliser à chaque étape, y compris une proposition de plan de communication des conclusions et des recommandations.
- Une proposition méthodologique comprenant une matrice d'évaluation préliminaire servant d'hypothèse de travail, tenant compte du résumé du projet et des critères d'évaluation mentionnés dans le présent document. La matrice doit inclure au moins les éléments suivants : 1) Critères d'évaluation et questions pertinentes 2) Indicateurs permettant de concrétiser ces questions 3) Outils et techniques proposés pour la collecte d'informations dans chaque cas.
- Proposition financière pour la mise en œuvre de la mission de conseil, qui doit inclure l'ensemble des dépenses engagées par le ou les consultants. Cela comprend les frais de déplacement, les indemnités journalières, la logistique, les taxes, ainsi que les coûts nécessaires à la diffusion des résultats de l'intervention auprès de la population bénéficiaire et des principaux acteurs concernés.
- Modalités de paiement de la prestation de conseil en fonction des prestations proposées.

-Curriculum vitae professionnel de la personne ou de l'entreprise chargée de l'évaluation, accompagné de documents attestant du profil requis (preuve de missions de conseil similaires, titres universitaires, diplômes de formation ou toute autre preuve d'expérience dans le pays ou la région).

#### **Critères d'évaluation**

L'évaluation technique sera réalisée uniquement pour les soumissionnaires dont les dossiers administratifs auront été jugés conformes lors de l'examen préliminaire. Toute omission de document administratif requis entraînera l'élimination immédiate du candidat, qui ne fera donc pas l'objet d'une évaluation technique. L'évaluation technique sera effectuée en tenant compte de la pondération des critères suivants:

| <b>Critères</b>                                                                                                                                    | <b>Pourcentage</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Proposition technique</b> (cohérence de la proposition présentée par rapport au cahier des charges ; clarté et faisabilité du plan de travail). | 30%                |
| <b>Expérience professionnelle</b> : CV de l'équipe d'évaluation et/ou de la société d'évaluation.                                                  | 40%                |
| <b>Proposition financière</b> (cohérence entre le budget présenté, le calendrier et la méthodologie proposée).                                     | 30%                |

Les critères susmentionnés seront classés selon la règle suivante :

- Le nombre maximal de points fixé pour chaque critère sera attribué au soumissionnaire qui y répond le mieux.
- Les autres soumissionnaires obtiendront un nombre de points proportionnel.
- Un soumissionnaire qui ne fournit aucune preuve de conformité à l'exigence, sous quelque forme que ce soit, se verra attribuer un score de 0.

**DURÉE** : La durée du contrat sera de TROIS (03) MOIS, à compter de la signature du contrat.

**Montant** : Le montant de la prestation relative à cette évaluation externe s'élèvera à 6.000 €, soit son équivalent en CFA, conformément à l'offre retenue du soumissionnaire sélectionné, qui **inclura toutes les dépenses, les taxes éventuellement applicables et autres contributions liées à la présentation de l'offre, à la signature et à l'exécution du contrat**, conformément à la réglementation en vigueur, celles-ci étant considérées comme étant à la charge de l'opérateur sélectionné. Le présent contrat est conclu selon la modalité du prix unitaire.

Les montants du présent appel d'offres ne peuvent en aucun cas être libellés dans une autre devise que l'euro ou CFA.

Le soumissionnaire retenu doit tenir compte du fait que, sauf en cas de circonstances imprévisibles dûment justifiées par la Fundación Ayuda en Acción et susceptibles de modifier gravement l'exécution du contrat, le rendant excessivement onéreux, aucun ajustement du prix convenu ne sera accordé ; par conséquent, du début à la fin de la période d'exécution, la Fundación Ayuda en Acción paiera ce prix et ne reconnaîtra aucune augmentation.

AeA ne prendra pas en charge les dépenses qui ne s'inscrivent pas dans le budget prévu pour le contrat, ni les dépenses pré-opérationnelles.

**Mode de paiement :** AeA effectuera le paiement dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception, à sa satisfaction, des biens et/ou services faisant l'objet du contrat et de la confirmation de réception de la facture.

AeA communiquera au fournisseur l'adresse e-mail à laquelle les factures devront être envoyées ; celles-ci devront être établies au nom de la Fundación Ayuda en Acción, identifiée par le numéro d'identification fiscale **G-82257064**.

Les paiements seront effectués comme suit :

- **PREMIER PAIEMENT :** correspondant à (30 %) du montant total du contrat, à verser après l'émission et l'approbation de la politique de performance, la remise du plan de travail et l'approbation de la proposition méthodologique.
- **DEUXIÈME VERSEMENT :** correspondant à (40 %) du montant total du contrat, à verser après remise et approbation d'un rapport partiel de consultation, qui doit contenir les points 1 à 6 de la « structure du rapport d'évaluation » stipulés dans les présentes conditions de référence, ainsi que l'annexe attestant du paiement des cotisations sociales.
- **TROISIÈME VERSEMENT :** correspondant à (30 %) du montant total du contrat, à verser dès la remise et l'approbation du rapport final de consultation, qui doit comporter tous les éléments de la « structure du rapport d'évaluation ».

**Acceptation des conditions générales :** En soumettant son offre, le candidat au contrat accepte les conditions d'exécution et de paiement fixées par la Fondation. Le refus d'accepter le mode de paiement, les obligations établies ou les garanties exigées constituera un motif de rejet du contractant, même après sa sélection au cours de la procédure.

**Motifs de nullité de l'appel d'offres :** La procédure de sélection sera déclarée nulle dans l'un des cas suivants :

- Lorsqu'il n'y a pas au moins un (01) soumissionnaire.
- Lorsqu'aucun des soumissionnaires ne respecte intégralement les conditions du présent appel d'offres.
- Lorsqu'il s'avère que les montants des offres reçues s'écartent sensiblement des conditions fixées dans les études de marché.

#### **Informations complémentaires (exigences supplémentaires)**

**OPTION 1 :** Lorsque le service est fourni par une personne physique : un certificat d'absence d'antécédents d'infractions sexuelles ou son équivalent hors d'Espagne, et/ou tout autre document pouvant être exigé conformément au cadre juridique local, cette exigence devant être dûment incluse dans le contrat à signer entre les par-

ties. Si aucune obligation de cette nature ne s'applique, il convient de fournir la « Déclaration sur l'absence d'antécédents d'infractions sexuelles », conformément au modèle figurant à l'annexe 3 de notre « Code de conduite ».

**OPTION 2 :** Lorsque le service est fourni par une entreprise : la « Déclaration sur l'absence d'antécédents de délits sexuels », conformément au modèle figurant à l'annexe 3 de notre « Code de conduite ».

### Calendrier

|                                                                       |                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Publication du TOR                                                    | 28/09/2026                                                      |
| Date limite de réception des propositions et de la lettre d'intention | 15/10/2026                                                      |
| Examen des propositions par l'AeA                                     | 16-20/10/2026                                                   |
| Annonce des résultats                                                 | 21/10/2026                                                      |
| Attribution du marché                                                 | 30/10/2026 (*Une fois que l'AACID aura approuvé la proposition) |

### Exonération de responsabilité

- La Fundación Ayuda En Acción est exonérée de toute responsabilité civile, pénale et en matière de droit du travail envers des tiers assumée par le contractant dans le cadre de l'exécution du contrat.
- De même, la Fondation Ayuda En Acción n'a aucune obligation de fournir au contractant tout autre type de soutien que celui convenu dans les présentes.
- En présentant les présentes conditions générales, la Fondation Ayuda En Acción n'assume aucune obligation de conclure un contrat d'acceptation d'offre et/ou de fourniture.